

**IMPUTATION BUDGETAIRE**  
Chapitre 23 / Article 238  
(coût de 2 383 029,00 € TTC)

**RAPPORT N° 04/5-34**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Par Délibérations n° 03/7-33 du 18 décembre 2003 et n° 04/2-20 du 7 mai 2004, vous avez approuvé l'AVP relatif aux travaux de reconversion du site de l'ancienne Gare de Saint-Denis, conformément au projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre ATELIER DE RECHERCHE ET CREATION / PAYSAG'YLANG / SOCETEM, et par ailleurs autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'exécution de ces travaux.

En application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics, un avis d'appel public à la concurrence relatif à la réalisation de ces travaux a été lancé dans la presse locale habilitée à recevoir les annonces légales.

Ces travaux sont prévus en deux lots :

- Lot 1 VRD,
- Lot 2 bâtiments.


A la suite de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a décidé, lors de la réunion du 10 novembre 2004, de retenir les propositions des entreprises suivantes :

- Lot 1 GTOI pour un montant de 780 365,96 € TTC,
- Lot 2 BSO pour un montant de 1 193 480,47 € TTC.

Je vous demande donc :

- d'approuver ces marchés de travaux dans toutes leurs dispositions se rapportant à la reconversion du site de l'ancienne Gare de Saint-Denis, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été lancée ;
- d'autoriser le représentant de la SODIAC à signer :
  - les marchés à passer avec les entreprises GTOI pour un montant de 780 365,96 € TTC (Lot 1) et BSO pour un montant de 1 193 480,47 € TTC (Lot 2) ;
  - tous les actes nécessaires se rapportant à ces marchés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE DE SAINT-DENIS  
LE MAIRE DE REUNION  
DEPUTE-MAIRE  
*René-Paul VICTORIA*  
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/5-34  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 12 novembre 2004**

**OBJET**

**RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 03/7-33 du Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2003 approuvant l'avant-projet et autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 novembre 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-34 du Député-Maire présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 3° Aménagement du Territoire, et 4° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les marchés de travaux dans toutes leurs dispositions se rapportant à la reconversion du site de l'ancienne Gare de Saint-Denis, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été lancée.

**ARTICLE 2**

Autorise le représentant de la SODIAC à signer les marchés à passer avec les entreprises :

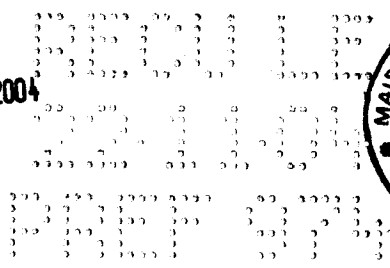
- |        |                    |                    |        |
|--------|--------------------|--------------------|--------|
| - GTOI | pour un montant de | 780 365,96 € TTC   | Lot 1, |
| - BSO  | pour un montant de | 1 193 480,47 € TTC | Lot 2. |

**DELIBERATION N° 04/5-34**

**ARTICLE 3**

Autorise le représentant de la SODIAC à signer tous les actes nécessaires se rapportant à ces marchés.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis le **19 NOV. 2004**



*Handwritten signature of René-Paul Victoria*

**René-Paul VICTORIA**